

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2015/83 Paraphe: FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2015/34</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 17

Votants : 18

POUR : 18 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-sept septembre deux mille quinze, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 10/09/2015

M. André MALVAUX est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER et Françoise PAYEN, et Messieurs Claude ADAM, Jean-Pierre CORNEILLE, Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, Claude DEBOURCES, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Michel MEIS, Jean-Yves PIC, Francis SIGNORET, Benoit SINGLIT et Gérard SOUDANT.

Représenté : Monsieur Dominique CARPENTIER donne pouvoir de vote à Monsieur Claude ADAM.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR RENOVATION DE TOITURE

Vu les statuts de la 2C2A, notamment l'article 3.4 – Politique du logement social et du cadre de vie sur le territoire communautaire ;

Vu la délibération n°DC2015/18 du Conseil communautaire du 11 février 2015 adoptant la reconduction du dispositif d'aide aux particuliers pour la rénovation de toitures/façades ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire attribue la subvention suivante :

Prénom Nom	Commune	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
M. et Mme Christian JUPIN	08250 MOURON	9 792,71 €	8 366,12 €	1 254,92 €

Le Bureau communautaire AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Le Président
Francis SIGNORET

